Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261106-DAJ-DEC-26-333-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 186-2026

Portant validation de l'offre de la société AUVISYS pour l'achat d'un vidéoprojecteur d'occasion pour le théâte le Piaf.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société AUVISYS pour l'achat d'un vidéoprojecteur d'occasion pour le théâtre le Piaf ;
Considérant que la proposition de la société AUVISYS est la mieux disante.

DECIDE :

De valider l'offre de la société AUVISYS pour l'achat d'un vidéoprojecteur d'occasion pour le théâtre le Piaf pour un montant de 13.755 € HT

signé électroniquement le 15/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.